1833. — N° 40. 3e Année. Dimanche, 6 Octobre.

L'ÉCHO DE LA FABRIQUE,

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Journal Industriel et Littéraire de Lyon.

Ce Journal paraît tous les Dimanches. — Le prix de l'abonnement, qui se paie d'avance, est de 1 fr. 25 c, pour un mois, 3 fr. pour trois mois; 6 fr. pour six mois, et 11 fr. pour l'année. On ajoutera, pour les frais de poste, 2 c. par numéro pour le département, et 4 c. hors du département. Le Bureau du Journal est place de la Boucherie des Terreaux, à l'angle de la rue Lanterne, n. 7, au 2. étage. On peut aussi s'abonner chez M. Falconnet, rue Tolozan, n. 6. On s'abonne à Paris, à l'Office-Correspondance de J. Bresson et Bourgoin, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18, où l'on reçoit les annonces pour l'*Echo de la Fabrique*.

SOMMAIRE.

Du Compagnonage. — Sur les tarifs des ouvriers et des entrepreneurs (1er article.) — De la Révolution industrielle en France. — Lettre adressée au rédacteur par plusieurs chefs d'atelier. — *Idem* au même, par M. R..... cadet. — *Id.* au même, par M. Dufour, chef d'atelier. — Encore un duel. — Enseignement mutuel : Examen et distribution des prix. — Un Congrès. — Conseil des prud'hommes. Lettre de MM. Juant, Risson et Berger. — *Id.* de M. Teissier. — Préfecture du Rhône : Avis. — Avis aux artistes. — Ruisseau produit par un coup de sonde. — Avis aux abonnés. — Coups de navette. — En vente le *Nouveau Catéchisme Républicain*. — Annonces.

DU COMPAGNONAGE.

Lundi dernier, les habitans des rues Grôlée et Port-Charlet ont été témoins d'un spectacle à la fois barbare et immoral qu'ont offert des Français, des industriels, des hommes enfin, se livrant un combat que nos mœurs réprouvent et que les progrès seuls de la civilisation sont appelés à empêcher. Cette rixe déplorable, où le sang a coulé, vient, nous dit-on, de ce que les compagnons cordonniers se seraient emparé, par force ou par adresse, il y a déja long-temps, *des mots* et *des réglemens* qui constituent le compagnonage des ouvriers corroyeurs; dans le courant du mois dernier, cette spoliation avait déja motivé une sérieuse dispute entre ces deux corps de métier, à la suite de laquelle deux ouvriers corroyeurs auraient été traduits en police correctionnelle, et condamnés. C'est, nous assure-t-on, pour se venger de cette condamnation que les corroyeurs ont cherché une nouvelle chicane aux cordonniers. Beau moyen, ma foi, pour adoucir le sort des prisonniers en s'exposant à la mort, ou tout au moins à des blessures graves, et aussi à un temps de prison plus ou moins long; car quelques-uns des combattans ont été arrêtés, et Dieu sait quand ils seront rendus à la liberté.

Jusqu'à quand les ouvriers de toutes les industries fermeront-ils les yeux sur leurs véritables intérêts? Quand voudront-ils donc comprendre que ces divisions particulières ne servent qu'à river de plus en plus les anneaux de la chaîne, dont les entourent l'égoïsme et la cupidité? Ah! qu'ils apprennent, ces hommes, que nous avons la mission d'éclairer et de défendre, que ce n'est que par la plus parfaite harmonie entre les diverses classes d'industriels qu'ils parviendront à s'affranchir de ce malaise incessant qui pèse si lourdement sur les travailleurs. Prolétaires de tout état, assez de maux vous accablent, n'augmentez pas encore par vos haines et par vos divisions, la somme de misère attachée à votre sort; unissez-vous, au contraire, pour vous entr'aider, le fardeau s'allégera. Donnez à ces compagnonages qui sont pour vous des sujets trop souvent réitérés de discordes, où votre sang généreux coule sans profit pour une chimère, donnez-leur le véritable but où doivent tendre tous vos vœux, et réunissant en un même faisceau tous les élémens de force que vous offrent vos diverses industries, vous arriverez sans secousse et sans effort au terme de vos désirs : le *bonheur* et l'*émancipation*.

Que les ouvriers de toutes les parties, quelle que soit d'ailleurs leur aggrégation, réfléchissent donc sur les faits qui viennent de se consommer. Nous devons leur parler sévèrement, nous qui nous sommes voués à leur défense, et notre voix ne saurait leur être suspecte; ainsi nous ne leur tairons pas que, honteux de ce qui vient de se passer, révoltés de ce combat atroce et barbare, nous briserions notre plume et cesserions d'être leur organe, si des actes d'une aussi affreuse barbarie se renouvelaient jamais; car, pour nous, ce serait alors descendre à la complicité!

Nous apprenons, avec un véritable plaisir, qu'aucune blessure grave n'a été reçue. B.....

SUR LES TARIFS DES OUVRIERS ET DES ENTREPRENEURS.

(1er Article.)

Des discussions entre les *ouvriers* et les *maîtres*, entre les salariés et les entrepreneurs, se renouvellent sans cesse depuis quelques années. Sur plusieurs points de la France, elles ont été orageuses; dans l'une de nos grandes cités, elles ont eu des résultats sanglans. Un pareil état de choses préoccupe vivement les esprits. Des opinions divergentes sont émises de toutes parts; des controverses animées s'établissent. Ceux qui plaident pour les ouvriers mettent sous les yeux de leurs adversaires le tableau des objets nécessaires à l'existence; ils placent à côté le prix de ces objets, et montrent en re-

gard le total des salaires d'une année, calculés également sur le taux actuel; ils le résument ainsi : Vous voyez que le salaire ne suffit pas à l'entretien de celui qui le reçoit; il doit donc être augmenté. Il serait difficile de ne pas convenir qu'ils ont raison.

D'un autre côté, les avocats des maîtres, des entrepreneurs répondent : Voyez aussi nos tableaux; voila le prix de vente des objets fabriqués; voici les frais de fabrication établis d'après le taux actuel des salaires. Si nous étions obligés d'augmenter ce taux, nous serions en perte, ou du moins nos bénéfices ne seraient nullement en proportion avec les chances du commerce, et la raison voudrait que nous cessassions tout de suite une exploitation onéreuse. Ne serait-il pas difficile aussi de soutenir qu'ils ont tort ?

Alors les esprits, prompts à s'effaroucher, croient voir dans cette dissidence les symptômes d'une grande maladie du corps social. Les uns invoquent les remèdes héroïques; ils parlent d'une rénovation complète, et s'apprêtent, comme chose possible et même aisée, à changer les *bases de la société*. D'autres se cachent le visage dans les mains pour ne pas voir *l'invasion des barbares*, et les scènes d'une nouvelle Jacquerie.

Pour l'homme qui examine la question de sang-froid et avec quelque connaissance du mécanisme des sociétés, elle prend un tout autre esprit. Il ne voit point là un système de maladie sociale, mais seulement la preuve d'une grande erreur politique, d'un pernicieux système d'administration. Pour guérir une maladie déja grave et qui pourrait le devenir bien plus, il n'est nullement nécessaire, à ses yeux, de rien changer dans l'organisation sociale, de rien innover dans la position respective des entrepreneurs et des salariés. La fixation des salaires doit rester toujours entièrement libre entr'eux. C'est un contrat où chacune des parties doit trouver son avantage. L'administration doit les protéger également toutes deux, comme elle doit veiller à ce que toutes les autres espèces de contrats soient librement formés et loyalement exécutés. Rien à changer dans tout cela, car dans tout cela ne se trouve point la cause du mal. Elle est tout entière dans les lois politiques, dans le système de l'impôt.

Que demandent les ouvriers ? que le salaire soit assez élevé pour fournir à leurs besoins. Cette demande est de toute justice, et de plus, elle doit nécessairement réussir. Comme l'a très bien observé l'illustre M. de Tracy le père, « à la longue, le prix des salaires se règle, et ne peut pas manquer de se régler sur le prix des choses nécessaires à l'existence. » Si donc les *maîtres* trouvent qu'ils ne peuvent pas donner ce prix; ce n'est pas aux ouvriers qu'il faut qu'ils s'adressent, c'est aux hommes qui sont cause que l'ouvrier est forcé d'exiger ce prix, c'est-à-dire à ceux dont les mesures élèvent le prix des objets de consommation à un point tel que ce salaire seul ne peut faire vivre le salarié. Si les objets dont il a besoin lui coûtaient la moitié moins, l'ouvrier serait content de la moitié du salaire qu'il réclame aujourd'hui; car, et M. de Tracy l'a dit aussi, « ce n'est pas le prix du salaire en lui-même qui est important, c'est son prix comparé à celui des choses dont on a besoin pour vivre. »

Or, d'où vient que le prix des objets de première nécessité est si élevé, surtout dans les villes où résident une multitude d'ouvriers ? N'est-ce pas de l'énormité des taxes, des impôts indirects ? Que les entrepreneurs, au lieu de s'aigrir contre les réclamations auxquelles la nécessité pousse les ouvriers, s'en prennent à un système financier, véritable cause de leurs embarras. Qu'ils cessent de s'appuyer aveuglément contre tous leurs intérêts les hommes qui, au conseil et dans la chambre, soutiennent les droits-réunis. Tant que pour nourrir la morgue des séides du pouvoir le fisc prélèvera dans la bourse du pauvre une si forte part de l'argent destiné à sa subsistance, il faudra bien que ceux qui l'emploient remplacent cette portion enlevée par le trésor. On voit donc clairement deux choses, d'abord qu'il n'y a rien dans les discussions de ce genre d'effrayant pour l'avenir de la société; rien qui demande de ces changemens d'organisation, souvent si funestes, toujours si chanceux; et qu'il suffit d'une loi politique extrêmement simple, et réclamée depuis long-temps par tous les patriotes, l'abolition des droits-réunis, pour rétablir, avec l'équilibre entre le taux du salaire et le prix des objets de première nécessité, la bonne harmonie entre ceux qui travaillent et ceux qui font travailler; en second lieu, que, malgré les déclamations de tant de gens, les intérêts des diverses classes, loin de se combattre, s'accordent parfaitement, et que les mesures les plus utiles aux ouvriers seraient également profitables aux entrepreneurs. Tous les citoyens qui contribuent d'une manière ou d'une autre à la production de la richesse publique, ont, dans les questions politiques, le même intérêt. Il n'y a d'intérêt distinct et opposé que pour les gens dont l'unique métier est de puiser dans la bourse de chacun, et de s'engraisser de l'amaigrissement général.

F. D.

De la Révolution industrielle

EN FRANCE.

La plus grande, la plus sainte de toutes les propriétés et de toutes les richesses, c'est celle du travail; car le travail sort immédiatement des bras, et pour ainsi dire des ossemens de l'homme : la vue de l'objet travaillé rappelle immédiatement un être animé et intelligent; vous croyez le voir s'épuisant en efforts; vous croyez l'entendre fredonnant le refrain de la distraction. Le travail est la montre de l'intelligence; il porte l'empreinte et réveille l'activité de cette magnifique faculté. Si pour vous c'est chose sacrée que l'homme, le travail où l'on peut saisir encore la trace de sa main, la conception de son esprit, l'harmonie de sa raison, les créations de son imagination, le travail, qui réfléchit la vie de sa vie, et révèle sa perfectibilité, vous doit être aussi sacré que sa personne.

Dites-moi ce que deviendrait la croûte de la terre sans l'aspect animé que lui inspire un intelligent labeur, et sans la féconde parure dont l'industrie l'embellit; que dirait à votre cœur la surface terrestre, si fière de ses capricieuses marquetteries ? Et pourtant la richesse du travail n'a jamais été considérée dans les systèmes politiques; encore aujourd'hui elle n'est attributive d'aucun droit. Il est donc vrai que nous sommes, plus que nous ne pensons, mâchurés des préventions de l'ancienne féodalité, et qu'il nous reste quelque chose du mépris qu'en ces temps barbares on avait conçu pour l'espèce humaine; qu'il nous reste quelque chose de ces mœurs qui faisaient trouver l'esclavage tout naturel, qui ravalaient les hommes au niveau des troupeaux, et sous le règne desquelles la tête d'un homme n'était guère qu'une tête de plus dans un cheptel; sous le règne desquelles il se trouvait taillable à merci et attaché à la glèbe comme la chambranle à l'appartement : la terre

était tout alors ; la terre donnait droit aux offices, aux honneurs ; la terre et le nom de la terre distinguaient les seigneurs ; la terre attribuait la gloire et les diplômes ; la terre méritait à ses possesseurs les grades d'officiers, de généraux, de connétables, de pairs, de rois, la terre élisait (et élit encore de nos jours) les notables, les députés, les électeurs ; la richesse du travail ne transférait rien de tout cela ; c'est à peine si nos politiques de 1830 prennent garde encore à cette puissance nouvelle : ils ne voient toujours que la terre. La terre produit-elle donc plus que le travail ? Voyons : tout compte fait le chiffre des productions territoriales s'élève annuellement à quatre milliards environ ; le chiffre des productions des mains de l'homme dépasse quinze milliards. Le capital représenté par les bras français est donc quatre fois environ plus important que le capital de toutes les propriétés foncières ; et pourtant il est compté pour rien !

Il faut dire qu'il en fut ainsi des capitaux mobiliers ou industriels jusqu'en 89 ; ils furent émancipés par notre première révolution, et aujourd'hui les financiers, les banquiers et les négocians traitent avec les propriétaires d'égal à égal ; ils partagent avec eux les droits électoraux et les chances de l'éligibilité : c'est un progrès ! Faudra-t-il donc un autre 89 pour émanciper la plus noble, la plus vivante, la plus utile des richesses : celle qui vivifie toutes les autres ? Car, enfin, si vous n'aviez la puissance des bras pour mouvoir et féconder la terre, pour utiliser les capitaux et leur donner vie, il ferait beau vous voir avec vos pierres, vos genêts et vos broussailles ; il ferait beau vous voir assis sur la caisse où gissent vos trésors ! Voyez, s'il vous plaît, quelle extravagance ? La plus productive des richesses, l'ame de toutes les autres, est dans notre siècle en état de supplication et de servitude devant celles qui lui doivent tout ! Elle est délaissée, dédaignée, sans rang politique, sans représentans, recevant partout pitié et quelquefois mépris ! Voilà certes, un non-sens dans les idées morales de nos jours. Il n'y a vraiment pas de logique dans la hiérarchie des richesses. Eh bien ! la tâche de l'avenir est de replacer chaque chose en son lieu, et de rendre la préséance au mérite ; la richesse des bras doit avoir le pas sur les autres, et, comme les autres, doit conférer tous les droits civiques ; telle est la tendance des idées à mesure que la civilisation gagne ; les différentes richesses seront classées en premier ou en second ordre, selon qu'elles toucheront de plus près à l'intelligence qui est le principe civilisateur.

Or, la révolution que nous attendons, et qui, dans tous les esprits, doit consacrer la prééminence de la richesse des bras sur toutes les autres, sera accomplie quand les ouvriers seront assez instruits pour revendiquer eux-mêmes les droits dus à l'excellence de leur propriété ; jusqu'à ce jour ils n'ont pas pu le faire : ils ne possèdent ni l'art d'écrire, ni l'art de dire ; ils ne peuvent *vulgariser* les avantages de la richesse des bras ! L'étude de la langue n'est pas leur fait ; et d'ailleurs la tradition des habitudes, dans leurs courts momens de loisir, les conduit au cabaret et non à l'étude ; les corruptions monarchiques leur ont légué cet héritage de leurs pères, et les hommes du pouvoir perpétuent avec soin ces goûts assortis à leurs vues égoïstes. Ils disent dogmatiquement : Qu'est-il besoin d'une intelligence développée pour diriger la charrue ou la navette ? L'ouvrier n'a que faire de science ! Puis ils jettent çà et là, et par grace extrême, quelques frères ignorantins ; vantant en style déclamatoire, leur amour pour l'instruction publique, dans de longs prospectus et dans de longs discours ; mais en secret ils tremblent devant la propagation des lumières ; ils ont conscience de leur intelligence et se voient d'avance devenus petits de tout ce dont le savoir grandirait les ouvriers ; et n'osant tout-à-fait obstruer les sources de l'enseignement, ils les étoupent et les tamponnent de telle sorte qu'eux seuls et les leurs en peuvent profiter, et se pavanent hypocritement de les rendre nettes et de les ouvrir à pur et à plein.

Mais sous le *domino* on reconnaît vos secrets désirs d'ignorance publique, gens de peu de foi ! Vous ne pouvez vouloir l'instruction du peuple ; car, dans un système large et bien entendu d'instruction publique, le travail glorifié serait la première richesse ; les capitalistes en terre ou en argent seraient à genoux devant le travail ; à leur tour ils deviendraient supplians en face des travailleurs ; et l'ouvrier dicterait alors ses conditions. Il aurait la place que son ignorance vous donne ; il commanderait à la terre et à l'or ; il traiterait d'égal à égal avec ceux qui possèdent l'un et l'autre. En vérité, je le dis, encore une révolution et nous verrons cela !

F. C.

Au Rédacteur.

Monsieur,

En terminant le rendement de compte de l'audience du conseil des prud'hommes, dans votre dernier N°, vous faites une réflexion sur la perte qu'éprouve la publicité par les nombreux renvois devant arbitres ; ce qui ne vous permet pas d'en donner connaissance à vos lecteurs lorsque les parties s'en rapportent à la décision arbitrale. Dans ce cas, M. le rédacteur, vous n'avez rien de mieux à faire qu'à réitérer l'invitation que vous avez déja adressée aux parties de vous faire part du résultat des décisions qui les concernent. Nous ne doutons pas que la plupart des chefs d'atelier s'empresseront de répondre à cette invitation ; c'est ce que nous promettons de faire si jamais nous n'éprouvions le désagrément d'être obligés d'avoir recours au conseil des prud'hommes pour obtenir justice.

Dans cette attente, nous avons l'honneur d'être, etc.

Plusieurs chefs d'atelier.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1883

Lyon, 3 octobre 1833.

Monsieur le Gérant,

Retenu au lit par une indisposition assez grave, pour qu'il me soit impossible de répondre, aussi promptement que je l'aurais désiré, à la lettre de M. *Roux*, contenue dans votre dernier numéro ; vous voudrez bien porter à sa connaissance comme à celle de vos lecteurs le motif de ce retard, vous obligerez votre dévoué, etc.

R..... cadet.

Au Même.

Monsieur,

En rendant compte dans votre dernier numéro de la plainte que j'ai portée contre la maison Culat et Valençot, vous avez commis une erreur, qui vient peut-être de ce que je ne me suis pas assez clairement expliqué, ce que je désire rectifier, en vous priant d'insérer la présente.

Tous les faits que vous avez énoncés sont vrais, excepté celui où il est dit que la dernière pièce que j'ai fabriquée ne me fut payée que 80 c. l'aune au lieu de 1 fr. Telle fut bien d'abord l'intention de MM. Culat et Valençot ; mais après une longue discussion j'obtins qu'elle me serait payée 1 fr., mais mon métier ne fut pas continué ;

et si je n'ai pas appelé ces Messieurs à la barre du conseil, ce n'est pas que je redoute de m'y présenter quand il s'agit de faire ressortir un principe, quelque minime qu'il soit; mais mes dépenses étant à peu de chose près recouvertes, j'ai cessé sans autre réclamation; et si j'ai inséré le fait dans votre journal, c'est moins, comme je l'ai dit, pour mon profit que pour celui de mes confrères qui pourraient se trouver dans le même cas.

Dans l'espérance que vous voudrez bien contribuer à rétablir les faits dans toute leur exactitude en insérant ma lettre,

Recevez, etc. *Votre abonné*, DUFOUR,
Chef d'atelier, clos Dumont.

Encore un Duel.

Par suite d'un article injurieux et mensonger, inséré dans l'un des numéros du *Courrier de Lyon*, une rencontre a eu lieu ces jours derniers entre le gérant de *cette feuille* et M. *Bigaut*, président du banquet offert à M. GARNIER-PAGÈS, à son passage à *St-Etienne*.. — Deux coups de pistolet ont été échangés et M. *Jouve* a été blessé au bras.

Maintenant il paraît vrai que M. *Jouve*, absent lors de l'insertion de cet article, après en avoir pris connaissance, et par suite du premier traité fait entre lui et le digne représentant des patriotes stéphanois, l'aurait hautement désavoué d'abord, et rétracté ensuite, s'il n'eût trouvé empêchement, dit-on, dans la commission de surveillance. A cet égard, les faits accomplis ne nous permettent aucun doute. — Ainsi, il est donc vrai que le gérant du *Courrier de Lyon*, violenté dans sa conscience, dans son droit, a dû subir toutes les conséquences d'un acte qui n'était pas le sien, et ces conséquences c'était un DUEL! puis la MORT, peut-être!... Oh! quelle somme de lâcheté pour ceux qui ont consommé cet atroce brigandage..... Et M. Jouve sait-il enfin de quels hommes il est à la fois l'interprète et le bouclier?

Pour rendre justice à cet écrivain, nous devons le dire: en cette circonstance comme en d'autres, il a montré du courage, beaucoup plus qu'il n'en faut pour être le gérant du *Courrier de Lyon*.

C'est, et ces messieurs ont raison de le dire, c'est le nom d'un SPADASSIN qu'il faut maintenant pour mettre au bas de cette feuille; c'est son épée qu'il faut surtout pour le soutien de leurs continuelles et lâches calomnies. Oui, c'est un SPADASSIN qu'il faut à ces hommes qui savent si bien ménager leur courage! C'est un SPADASSIN qu'il faut pour mettre en contact avec leur commission de surveillance, que nous appellerons, nous, commission d'ASSASSINS! si les faits qui lui sont imputés sont vrais.

ENSEIGNEMENT MUTUEL.

Examen et distribution des Prix.

Le jeudi, 26 septembre dernier, avait été fixé par la Société d'instruction élémentaire pour l'examen public de la partie la plus avancée des élèves de ses écoles; cette nouveauté avait attiré une foule immense qui n'a pu prendre place tout entière dans la vaste salle de l'Hôtel-de-Ville. Nous n'entrerons pas dans les détails de cet examen, dont le programme contenait les objets variés d'enseignement, développés dans les écoles lancastriennes.

Les élèves ont répondu d'une manière satisfaisante aux questions diverses adressées indistinctement par les nombreux spectateurs. Nous applaudissons aux fondateurs de ces écoles de n'avoir pas cherché à faire briller les élèves par des réponses arrêtées d'avance, mais d'avoir introduit le public dans le sanctuaire de ses écoles, en le faisant assister à tous les exercices de la journée, habilement resserrés dans un cadre de deux heures, et de nous avoir initiés à la manière ingénieuse dont la leçon est donnée soit par le maître, soit par les moniteurs; c'était là, ce nous semble, le meilleur moyen de prouver l'excellence d'une méthode qui, comme on a pu le voir, permet à tous les élèves d'une classe de travailler en même temps, suivant leur degré de force, aux mêmes objets d'étude.

Une innovation bien précieuse nous a également frappé; c'est que dans l'étude de la géographie locale on a fait entrer en même temps la connaissance complète des droits et des devoirs du citoyen. Ainsi, l'enfant, tout en apprenant qu'il habite une commune, en étudie l'*organisation*; il sait qu'il y a des charges envers elle, mais il sait en même temps qu'il a des droits. On lui enseigne qu'il paiera un jour sa cote part d'impôts; mais on lui enseigne aussi qu'il devra recevoir en échange protection, sécurité, bonheur. Nous ne savons à quoi attribuer la maladresse insigne de nos municipaux qui se sont abstenus d'assister à cet examen; ces jeunes enfans avaient appris pourtant que le dépositaire unique de l'administration d'une commune s'appelle Maire, qu'il a des Adjoints pour l'aider dans ses travaux; que c'est au maire qu'appartiennent les belles fonctions de protéger le commerce, l'industrie, d'assurer la liberté de l'enseignement, de faciliter l'instruction du peuple, etc., etc. Ces mêmes enfans se sont sans doute demandé ce qui les privait de la présence de ces magistrats; et nous nous sommes demandé, nous, comment celui qui a pu consacrer six mois hors de sa mairie, à signer des ordonnances aux malades de Vichy, n'a pu sacrifier deux heures pour s'assurer de l'état de l'instruction des enfans du peuple.

La distribution des prix a eu lieu dimanche dernier, dans la vaste cour de l'ancienne gendarmerie, aujourd'hui destinée à l'établissement philantropique fondé par le major Martin. Cette solennité, dépourvue du luxe des ornemens et des brillantes toilettes, n'en était que plus imposante.

Là, peu ou plutôt point de dames à chapeaux ornés de plumes et de fleurs, mais beaucoup de femmes en bonnet et en tablier; beaucoup de mères, simples dans leur mise, les paupières mouillées de larmes de bonheur, en voyant couronner et en couronnant elles-mêmes leurs enfans; là, huit cents enfans, vêtus de blouses uniformes, impatiens de recevoir les récompenses de leurs jeunes efforts; là, trois cents braves ouvriers de toutes les professions et de tout âge, assis sur les bancs des élèves à cette distribution, comme ils sont assis chaque soir sur les mêmes bancs dans les écoles, et attendant en silence les médailles promises à ceux qui s'étaient distingués par leur aptitude et leurs progrès; là, deux mille spectateurs répandus soit dans l'enceinte réservée au public, soit dans les couloirs latéraux, entourant ce bataillon sacré d'élèves grands et petits, qui appartenaient tous à la classe ouvrière et laborieuse de notre cité; voila ce qui nous a touché; voila ce que nous pouvons appeler vraiment une fête populaire.

Les prix étaient distribués sur une modeste estrade où se trouvaient M. Terme, président, M. le préfet, M. le recteur, les représentans de la Société, et ceux des loges maçonniques qui ont fondé des prix annuels

pour les enfans, et une médaille d'or pour le professeur le plus distingué.

Au moment de la délivrance des médailles d'argent dans les classes d'adultes, fondées par les soins de la Société; le premier appelé, M. Fulchiron, ouvrier en soie, en recevant sa médaille des mains de M. le préfet, a prononcé la phrase suivante : « *Messieurs, au nom de tous les ouvriers, recevez les remercîmens que nous devons à votre philantropie.* » Cette phrase a été couverte de nombreux applaudissemens.

Dans cette cérémonie, comme dans celle de l'examen public, le peuple était heureux de voir le bienveillant empressement et du préfet et du recteur de l'Académie; et il s'affligeait de l'absence inexplicable de l'autorité municipale. L'on se demandait si elle avait craint de déplaire au *Réparateur* qui, dans son N° du 24 septembre, l'accusait d'avoir négligé les exercices des *vénérables frères* des Ecoles chrétiennes; nous n'en pouvons plus douter après avoir lu le N° du 1er octobre de ce même journal.

Un Congrès.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893 (RÉSERVE)

Vite un congrès, deux congrès!

Allons, battez le rappel, enfans des esclaves qui ont gémi sous le despotisme de Frédéric! Battez bien fort, pour qu'il l'entende et qu'il vienne ce vieux roi de Prusse, qui tant de fois rêva l'envahissement de la France, et tant de fois vit ses hauts grenadiers en déroute fuir devant nos petits voltigeurs que par mépris ils appelaient des moitiés d'hommes, des *albemann!*

Allons, Tartare, sonne de la trompette, et qu'il accoure ton empereur! cet égorgeur de Polonais! qu'il apporte son knout pour frapper en passant ceux qui ne courberont pas la tête devant lui!

C'est un congrès qu'on va former; un congrès de tyrans; n'oubliez pas de prévenir le geôlier du Spielberg, François, le vieux, tant de fois tombé, tant de fois redressé, autour de qui s'agite toute une génération frémissante dont il n'étouffera pas les cris, malgré le bâillon qu'il lui met

Un congrès, aujourd'hui entre eux trois, pour aviser aux moyens de rendre plus pesantes les chaînes jetées sur les peuples! pour étouffer dans leurs bras, ces nains! la liberté qui naît et se fait jour, aux acclamations de tant de millions d'hommes!

C'est beau à voir un congrès! Deux vieillards impuissans, caducs, tous deux éprouvés par les revers, tous deux incorrigibles, despotes sans pitié, froids devant le malheur des peuples, ne trouvant pas dans leur sèche paupière une larme pour l'infortune; dans leur cœur aride un sentiment de générosité pour ceux que le hasard eut le tort de faire leurs sujets; ne sachant donner que des chaînes et des échafauds à ceux qui rêvent le sublime rôle d'affranchir un jour leur patrie.... Puis avec eux un bourreau... qui exécutera la sentence qu'ils auront portée; un bourreau qui tuerait encore de sa main si la mode n'en était pas flétrie dans notre Europe, qui vraiment est folle de détruire de si belles coutumes; un bourreau, tout fier du courage qu'ont déployé ses soldats au passage des Balcans, alors qu'il dormait oisif dans son palais de Pétersbourg!

Voila les trois hommes qui, fondant leurs espérances sur l'abrutissement et l'ignorance des esclaves qu'ils gouvernent, ont aujourd'hui l'orgueilleuse prétention de dominer l'Europe, de rétrécir la sphère de l'intelligence si puissamment dirigée vers l'émancipation des peuples, et qui viennent peser dans la balance de tout le poids des populations qui leur obéissent.

Oh! que si les peuples contre lesquels cette nouvelle sainte-alliance va lever l'étendard, étaient gouvernés par des hommes de bonne foi, les efforts du despotisme seraient ridicules et impuissans! Oh! quelle serait courte la guerre de l'esclavage contre la liberté, où assaillans et assaillis ont le même intérêt! Malheureusement les gouvernans ont mis leur intérêt dynastique à la place de l'intérêt populaire, et tout en désirant triompher des cours du Nord, ils redoutent les conséquences de la victoire, l'exaltation qu'elle produit et les idées qu'elle fait naître; car un peuple victorieux est difficile à museler, et celui qui vient de verser son sang pour le pays, veut que le pays en profite et non pas une famille. Aussi feront-ils tous leurs efforts pour éviter la guerre; aussi se courberont-ils bien bas devant les trois colonnes qui soutiennent tout l'édifice vermoulu du système de la vieille Europe.

Plus ils se feront petits, plus on leur jettera de boue à la face; plus ils ramperont, plus on essaiera de les écraser, plus on les abreuvera d'affronts, jusqu'au jour où les peuples qu'ils régissent, se redresseront enfin, fatigués de tant d'humiliations, et la rougeur au visage, courront aux armes, après s'être débarrassés de ceux qui s'effraient des suites d'un succès. Oh! alors, malheur aux despotes! Il est impossible aujourd'hui que deux peuples restent long-temps en présence sans se demander pourquoi ils se battent, sans comprendre qu'il est de leur intérêt de s'unir contre ceux qui les poussent et les font s'entre-heurter pour établir sur leurs cadavres un pouvoir cimenté de leur sang!

Oh! faites des congrès, beaux sires! renouvelez vos manifestes mensongers et vos menaces orgueilleuses, les enfans de la république savent comment leurs pères vous ont battus! Il n'y aura plus aujourd'hui sous vos drapeaux cette vaillante jeunesse allemande qui sait où trouver ses véritables amis, et qui brûle de se venger de votre manque de foi. Ils ne descendront pas de leurs montagnes du Tyrol, que nous ne voulons plus envahir, ces adroits tireurs sur lesquels vous comptez. Les Bavarois s'impatientent de la duplicité de leur monarque, et ils ne tourneraient pas maintenant contre nous des armes que nous leur prêterions; et la Hongrie frémit encore de votre cruauté contre les Polonais, en faveur desquels elle s'agitait naguère!

Allez.... le mot de liberté chez nous fera surgir encore bien des soldats! L'odeur de la poudre fera [illegible] notre armée si brave, surgir encore bien des héros; il s'y trouvera encore des Marceau, des Richepanse, des Kléber et des Jourdan: il s'y trouvera des Bonaparte... peut-être...; mais il n'y aura plus de Napoléon!

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

(PRÉSIDÉ PAR M. RIBOUD.)

Audience du 3 octobre 1833.

Quelle que soit la conduite d'un apprenti, le maître ne doit pas le renvoyer de chez lui, sans avoir préalablement fait constater sa mauvaise conduite par le conseil; autrement il perd ses droits à l'indemnité.

Ainsi jugé entre Chanin et Poling[illegible]

Un apprenti n'est point reçu à réclamer la résiliation de ses engagemens pour cause de mauvaise nourriture, quand il partage l'ordinaire de son maître ; le conseil condamne l'apprenti à finir son temps, ou à payer 200 f. d'indemnité s'il aime mieux résilier.

Ainsi jugé entre Tissot et Thivilliers.

Corron, teinturier, réclame à son apprenti Pinet, l'exécution des conditions verbales passées entr'eux pour quatre années d'apprentissage. Pinet prétend n'avoir promis que trois années. Le conseil, considérant que des conditions faites par un mineur, lorsque ses parens sont vivans et surtout habitant la même ville, sont nulles. Déboute Corron de sa demande.

MM. Dépouilly et Godemard font appeler à la barre du conseil MM. Nicolas Kœchlin, de Mulhouse, comme ayant copié des dessins de leur fabrique. Après mûr examen, le conseil reconnaît l'identité du patron 523 et copie indirecte du patron 504. Les parties sont renvoyées par-devant le tribunal de commerce. Ces sortes d'affaires sont d'un trop grand intérêt pour notre fabrique pour que nous ne nous empressions pas à rendre compte des débats lorsque le jugement sera prononcé.

AU RÉDACTEUR.

Lyon, 28 septembre 1833.

Monsieur,

Nous vous prions de vouloir bien insérer les réflexions suivantes dans votre prochain numéro. Le cours de chimie public et gratuit, aux frais de M. Pariset, s'est terminé le 26 courant, au Jardin-des-Plantes. Les auditeurs n'ont qu'à se féliciter du zèle qu'a déployé, dans toutes ses démonstrations aussi savantes que philantropes, ce jeune et éloquent professeur. Quoi qu'en aient pu dire les détracteurs de la science, que les habitans de cette ville ne témoignaient aucun empressement pour l'instruction, le cours de M. Pariset a été fréquenté assez assidument pour démentir une assertion de cette nature.

Honneur au jeune homme si estimable qui s'est fait connaître par un désintéressement et une loyauté si rares aujourd'hui. Ce cours eût été plus fréquenté et plus profitable encore s'il y eût eu possibilité de le faire de huit à neuf heures du soir ; un grand nombre d'ouvriers de toutes les professions y seraient venu puiser les connaissances qui sont indispensables à leur état.

Nous espérons que l'autorité secondera nos vœux, en rétablissant dans notre ville les cours de chimie et de physique supprimés depuis environ trois ans.

Agréez, etc.

Signés : Juant, rue Vaubecour, n° 7.
Risson, rue Neuve, n° 29.
Berger, quai Bourg-Neuf, n° 77.

Au Même.

Lyon, le 1er octobre 1833.

Monsieur,

L'article concernant l'Association commerciale d'Echanges, et que vous eûtes la complaisance d'insérer dans votre numéro du 22 septembre dernier, n'ayant pas été interprêté selon que je pensais, permettez-moi de revenir sur un objet dont le résultat doit être l'amélioration complète de la classe qui travaille, souffre et vieillit de misère même avant le temps. C'est donc à celle-ci principalement que je m'adresse, puisque c'est surtout d'elle que l'établissement doit s'occuper.

Je disais donc que pour être de l'Echange, il fallait s'engager à travailler avec lui, et j'ai dû ajouter aussi, dépenser la principale partie de ses besoins ; car c'est le seul moyen d'y faire participer le simple ouvrier, tant de commis même et autres, qui ne sont pas sûrs du lendemain, si toutefois il en est qui puissent y compter.

Reste donc à démontrer comment on dépense à l'Echange. Je réponds : de la même manière qu'ailleurs. Seulement, c'est un intermédiaire de plus à qui vous remettez le montant de ce que vous devez, au boulanger, à l'épicier, etc., et qui vous délivre sur ces fournisseurs un mandat de la valeur de votre versement. Vous êtes alors entièrement libéré, puisque ceux-ci n'ont de recours qu'envers l'Agence en vertu du mandat acquitté par vous.

Rien de plus simple à saisir que ce mode d'opérer si vous avez un crédit de dix, quinze jours chez vos fournisseurs ; et rien encore de plus facile à concevoir si vous n'en avez point, parce qu'alors il est indispensable de se mettre en avance de dix à quinze francs, et l'opération devient la même, avec cette seule différence que le mandat qu'on vous a délivré sur le fournisseur, ne lui est acquitté que lorsqu'il vous en a payé tout le montant.

Ainsi, dans un essai de 5 à 6 mois, l'ouvrier qui n'aura dépensé avec l'Echange que 150 fr. ou 200 fr., n'aura couru de risque dans cette opération, que sur 4 à 6 fr., montant de la commission qu'il aura payée à 3 p. 100.

Est-ce donc trop exiger qu'une complaisance de cinq ou six mois, pour voir se réaliser l'avenir le plus riant pour celui dont l'existence est aujourd'hui si malheureuse, ou du moins si précaire ? Non.

Quant aux fournisseurs, qu'on ne s'en inquiète nullement. Ce ne sera point lorsque nous aurons 100, 200 mille francs à dépenser par mois, qu'ils manqueront ; même aux conditions imposées par l'Echange, qui du reste ne sont que très justes, puisque l'Agence a pu en avoir dès qu'il s'est agi de dépenser seulement cinquante écus : et cela se conçoit.

J'ai l'honneur, etc. H. Teissier,
Agent de l'Association commerciale d'Echanges, à la Guillotière, rue de Chartres, n° 3, au 1er.

PRÉFECTURE DU RHÔNE.

AVIS.

La session du jury médical pour le département du Rhône, sera ouverte à l'hôtel de la Préfecture, à Lyon, le 20 octobre prochain.

Les aspirans au titre d'officier de santé, pharmacien, herboriste ou sage-femme, qui ne se sont pas encore fait inscrire, sont invités à se présenter de suite à la préfecture du Rhône pour remplir cette formalité, sans laquelle ils ne peuvent être admis à l'examen du jury.

Ils déposeront, en même temps, un extrait de leur acte de naissance, un certificat d'études, et un certificat de bonne vie et mœurs.

AVIS.

J'ai l'honneur d'annoncer à MM. les artistes que, d'après ma demande et en vertu de l'autorisation de M. Jordan-Leroy, adjoint de M. le maire, chargé spécialement de la partie des beaux-arts, qu'une exposition de peinture, de sculpture, de gravure et d'architecture aura lieu dans la grande salle du Musée, du 1er au 30 novembre prochain.

MM. les artistes sont priés de vouloir bien adresser leurs ouvrages avec une note explicative, au secrétariat du Palais-des-Arts, où ils seront reçus tous les jours, excepté les dimanches, de neuf heures du matin à deux heures après-midi, et de trois heures et demie à cinq heures et demie, jusqu'au 21 courant, mois d'octobre inclusivement; aucune admission n'aura lieu passé ce jour.

MM. les artistes de Lyon qui n'habitent pas cette ville, et MM. les artistes étrangers qui voudront exposer, sont priés de vouloir bien envoyer leurs tableaux à leurs correspondans, pour qu'ils soient remis audit secrétariat débarrassés de tout emballage.

MM. les exposans sont prévenus que l'on ne recevra pas de copie, tant anciennes que modernes.

Le Conservateur du Mu

THIERRIAT.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Ruisseau produit par un coup de sonde.

Voici quelques détails sur un nouveau puits foré, remarquable par l'abondance des eaux qui en sortent.

La commune de Bages, à deux lieues sud-ouest de Perpignan, se trouve située dans une espèce de bassin naturel qui était peut-être autrefois entièrement occupé par les eaux, et dont le fond a été, jusqu'à une époque récente, occupé par un étang. Les alluvions ayant en partie comblé cet étang, on l'a enfin desséché au moyen d'une coupure qui se rend à la mer.

A mi-côte, sur la paroi ouest du bassin, existent quelques sources jaillissantes d'une eau très bonne à boire, mais dont on a voulu vainement réunir et amener au village les eaux qui se sont bientôt taries; cependant la présence de ces sources et la forme du bassin offraient des motifs suffisans pour croire qu'un forage pourrait être tenté avec succès pour donner au village les eaux nécessaires.

M. Durand, propriétaire d'une grande partie des terrains bas du bassin, voulut le premier tenter l'essai. M. Fabre, de Perpignan, possesseur d'un appareil de sondage plus simple et plus commode que ceux qu'on emploie ordinairement, fut chargé de la direction des travaux, et l'exécution en fut confiée à son maître-ouvrier, J. Espériquette, qui par son aptitude a puissamment contribué au rapide succès de l'opération.

Le sondage fut d'abord pratiqué sur un point situé à 50 pieds au nord de Bages. A 80 pieds de profondeur, la sonde ayant pénétré à travers plusieurs lits alternatifs de marne et d'argile, perça une couche de marne très sablonneuse de trois pieds d'épaisseur, et alors il jaillit une source peu abondante d'eau claire, avec un goût particulier qui ne la rendait pourtant pas impropre à la boisson. Cette eau, dont la température était de 14°, 5 Réaumur, pouvait s'élever à 3 ou 4 pieds au-dessus du sol.

Un second sondage, fait à 6 pieds de distance, donna à la même profondeur une source jaillissante, mais le jet de la première diminua, et la masse totale d'eau versée par les deux, était moindre que celle donnée d'abord par la première. On continua de travailler dans le second trou. La sonde, qui continuait à pénétrer avec facilité, rencontra à 142 pieds une couche d'argile noire compacte, à 145 elle commença à s'enfoncer d'elle-même; alors, sans attendre à voir jusqu'à quelle profondeur elle pénétrerait, on la précipitamment, et on vit aussitôt jaillir, à près de 5 pieds de hauteur, une source qui étonna tous les assistans par son abondance et sa force. Dès l'instant de son apparition, aucun obstacle n'a pu lui être opposé pour la contenir; elle s'est élevée à toutes les hauteurs qu'on lui a ménagées au moyen de tuyaux verticaux. Aucun essai direct n'a encore été fait pour reconnaître le maximum d'élévation auquel elle peut parvenir; mais, dit l'auteur du compte-rendu inséré dans le *Journal des Pyrénées-Orientales*, je crois être au-dessous de la réalité en disant qu'elle s'élèvera à 50 pieds.

Depuis le 28 août 1833, à trois heures et demie du soir, moment de son apparition, cette source a toujours présenté la même abondance, la même violence d'ascension. Il paraîtrait qu'il y a plutôt augmentation que diminution du volume d'eau, ce qui doit tenir à l'agrandissement successif du trou de sonde dans lequel on n'a point encore placé de tuyaux. Cette eau forme dès sa sortie de la terre un courant de 63 centimètres de largeur sur 1 décimètre de profondeur. Dans une minute l'eau parcourt 32 mètres, ce qui donne par conséquent, à peu de chose près, 2,000 litres d'eau par minute, ou 2,880 mètres cubes par jour.

Un poids en plomb de huit livres, soutenu par une corde, ayant été plongé dans le trou de sonde, a été rejeté rapidement. Dans la nuit qui suivit l'opération, l'eau emportait en sortant des grains de sable et des morceaux d'argile dont quelques-uns avaient presque le diamètre du trou de sonde.

Cette eau est maintenant très claire, très limpide, d'une saveur un peu fade; sa température au jet est de 15° R.

M. Héricart de Tury fait remarquer que la dépense totale pour les deux forages a été seulement de 263 fr.

(*Temps.*)

AVIS.

MM. les souscripteurs au journal dont l'abonnement est expiré, sont priés de vouloir bien le renouveler. Le bureau est ouvert tous les jours de neuf heures du matin à huit heures du soir, et les fêtes et dimanches, de huit heures jusqu'à midi.

Coups de navette.

*** Une douzaine de grands cartons pour tableaux de la mercuriale, sous presse.

*** Une esquisse pour un paraphe d'un genre très-nouveau et très majestueux, afin de pouvoir remplacer convenablement celui de M. Ch.....r et Ce qu'un jugement du tribunal civil, approuvé par une décision du conseil-d'état, et sanctionné par ordonnance royale, vient d'autoriser à changer celui qu'il s'était approprié, et qui ressemblait beaucoup à un mât de cocagne; il est libre de le prendre comme il l'entendra, mais il le désirerait d'une forme un peu *coquasse*, afin d'être facilement reconnu et difficile à imiter.

*** Tous ces objets à soumissionner de suite au bureau des prud'hommes.

*** On va faire une épreuve de décreusage sur les

prud'hommes fabricans et chefs d'atelier, pour savoir lesquels sont les plus *chargés*.

⁂ MM. les négocians ne vont pas voir la pièce des *Enfans d'Edouard*, parce qu'un des personnages porte le nom de *Tirelle*.

INSTRUCTION POPULAIRE.

EN VENTE

Dans les bureaux du *Précurseur*, de la *Glaneuse*, de l'*Echo de la Fabrique*, chez BARON et BABEUF, libraires,

NOUVEAU

CATÉCHISME RÉPUBLICAIN,

Indiquant à tout citoyen SES DROITS, SES DEVOIRS et la forme de gouvernement qui convient le mieux à la gloire et au bonheur d'un Peuple,

ET LA MANIÈRE DE L'ÉTABLIR.

Par un Prolétaire.

Brochure in-8° de 90 pages.

PRIX : 60 c.

AVIS DIVERS.

(275) VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES,

D'une propriété située à Lyon, près de l'escalier du Change.

Le mercredi 30 octobre prochain, à dix heures du matin, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de Me DUGUEYT, notaire à Lyon, à la vente aux enchères, en deux lots, d'une propriété située à Lyon, près de l'escalier du Change, consistant en trois corps de bâtimens sur le derrière, avec cour et jardin, d'un revenu annuel de :

Premier lot : maison de trois étages, cour et jardin du revenu de . . . . . 500 fr.

Deuxième lot : maison de 4 étages et bas voûté, petite maison attenante de deux étages et rez-de-chaussée, du revenu de . 800 fr.

S'adresser, pour les renseignemens, *en l'étude de Me DUGUEYT, notaire, place du Gouvernement, n. 5*, chargé de traiter de gré à gré avant le jour indiqué pour la vente.

Toutes facilités seront accordées pour les paiemens.

Mme Vaël de Lyon,

ACTUELLEMENT A LA CROIX-ROUSSE, GRANDE-RUE, n° 13.

Tient magasin de lingerie, mercerie en tout genre, bas, bonnets, indiennes pour robe et pour ameublemens, mousseline, calicot, coutil pour tentes ; assortiment de gilets, jupes de laine et mérinos de toutes couleurs ; couvertures en laine et coton ; chemises d'hommes, cols, cravates, foulards, etc. : le tout à des prix extrêmement avantageux. (275)

(271) Jolie mécanique ronde à dévider, presque neuve, à la David, à 8 guindres, à vendre au prix de 80 fr. ; s'adresser chez M. Theullier, rue de Thou, n. 4, au 3e.

(270) A vendre un fonds de café-cabaret, situé rue Tholozan, n. 7. S'y adresser.

(269) A vendre 2 métiers à la jacquard en 400, tout prêts à travailler. S'adresser chez M. Gotaille, rue du Bœuf, n. 10, au 3e, sur le derrière.

(268) On demande, dans un pensionnat situé à 12 lieues de Lyon, un maître d'écriture. Il aura au moins 400 fr. par an, la nourriture et le logement.

S'adresser au bureau du Journal.

(262) A VENDRE, un métier 6/4 crêpe de Chine avec tous ses harnais, mécanique en 900. S'adresser à M. Jourssin, clos Dumond, 4e allée, au 2e ; on donnera toutes les facilités possibles pour le paiement.

(263) On demande des jeunes gens de 12 à 15 ans pour la mise en carte dans une maison de fabrique ; ils auront quelques avantages.

S'adresser au portier de la maison de la Banque.

(256) A vendre, 8 rateaux pour la fabrique, et une mécanique en 900. S'adresser à M. Thivolet, rue des Tapis, en face de la porte des Chartreux.

(264) *A vendre à juste prix*, un régulateur à roue, sans fin, avec son rouleau, planche d'arcade, plombs, maillons et arcades. S'adresser à madame veuve Sorlié, rue des prêtres, n. 24, au 3e, 2e escal.

(265) A VENDRE, un pliage pour plier les poils de peluche par fil. S'adresser à M. Bourget, montée du Garillant, n. 7, au 1er.

(266) ADDITION DE BREVET D'INVENTION.

TRANCHAT, mécanicien, rue du Commerce, n. 8, vient d'ajouter un nouveau procédé à ses cannetières, plus simple et plus sûr que tout ce qui a paru jusqu'à ce jour. Il consiste non-seulement à arrêter la cannette lorsqu'un des brins casse, mais encore à les rendre tellement égaux, qu'on les dirait collés ensemble. Il supprime les demoiselles et les plombs pour charger les roquets. On peut les voir en activité, chez le sieur GRET, rue Tholozan, n. 20.

(267) AVIS IMPORTANT.

Le sieur DAVID, mécanicien, au bas de la côte St-Sébastien, inventeur breveté pour les nouvelles mécaniques, de forme ronde, longue et en fer à cheval, pour dévider et faire les cannettes ensemble ou séparément, des matières soies, laines, grenadines, etc., prévient qu'en considération des nombreux placemens qu'il en fait chaque jour, il va augmenter de nouveau ses ateliers afin que les acheteurs soient toujours servis promptement ; il adapte ses nouveaux procédés aux anciennes mécaniques de ce genre, fait des échanges et revend celles de rencontre à bon marché. Il prévient aussi de ne pas se laisser tromper par des contrefacteurs qui ont à cette fin acheté des brevets, et qui n'emploient dans leurs mécaniques que les principaux moyens pour lesquels il est breveté ; lesquels lui donnent le droit de les poursuivre devant les tribunaux, ce qu'il fera avec persévérance ; les susdits n'ayant osé les établir parfaitement conformes aux siennes, n'en peuvent livrer que de bien inférieures, ce qui se trouve confirmé par la préférence, fruit de l'expérience de cinq années d'activité dans les ateliers de notre fabrique.

MÉTHODE

POUR S'EXERCER ET MÊME

APPRENDRE A LIRE SANS MAITRE.

PRIX : 1 FRANC.

A Lyon, chez J. PERRET, rue St-Dominique, n° 13.

JOURNAL DES MARCHANDS,

FABRICANS, MANUFACTURIERS ET NÉGOCIANS

EN TOUS GENRES.

Publié par la Société Nationale pour la propagation des Connaissances commerciales.

Prix, franc de port pour toute la France,

PAR AN 6 FRANCS.

Les bureaux sont à Paris, rue Tiquetonne, n° 18.

NOUVEAU PRÉCIS

DES MALADIES DES ENFANS,

FONDÉ SUR LA DOCTRINE PHYSIOLOGIQUE,

PAR M. CLARION J., D. M.

Un volume in-8° de 200 pages, prix : 3 fr. 50 c. A Lyon, chez les principaux libraires, chez M. Perret, imprimeur-éditeur, et chez L'AUTEUR, place de l'Herberie, n° 1, au 2me.

BERNARD, GÉRANT.

IMPRIMERIE DE PERRET, RUE ST-DOMINIQUE, N. 13, LYON.